



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DES NÉGOCIATIONS  
INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Appel  
à candidatures

# GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE



2026

Décerné tous les deux ans par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, le Grand Prix national du paysage distingue des réalisations qui placent le paysage au cœur de la transformation des territoires.

Ce Grand Prix met en lumière des projets capables de révéler les ressources d'un lieu, de renforcer ses usages, d'améliorer le cadre de vie et de construire une relation plus étroite entre les habitants et leur environnement. Il récompense des démarches dans lesquelles **le paysage devient un outil concret d'action publique** : un moyen de mieux habiter les territoires, de les adapter aux transitions écologiques, sociales et territoriales, et de donner une cohérence lisible à leurs transformations.

Les projets présentés doivent témoigner d'une **collaboration étroite** entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une ambition forte pour son territoire, et une équipe de maîtrise d'œuvre au sein de laquelle le paysagiste concepteur joue un rôle central.

Le Grand Prix national du paysage 2026 sera remis lors d'une **cérémonie organisée le 10 décembre 2026**, conjointement aux Rencontres nationales Planif Territoires.

## UNE THÉMATIQUE POUR 2026 : LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN

Les paysages évoquent souvent les grands sites, les panoramas remarquables ou les patrimoines reconnus. Les paysages du quotidien, eux, se dessinent dans les rues, les abords des gares, les chemins d'école, les places de marché, les entrées de ville, les lisières agricoles et les espaces publics ordinaires. Ce sont les paysages que l'on traverse, que l'on pratique et que l'on partage ; ceux qui façonnent l'expérience vécue d'un territoire.

Ces paysages du quotidien jouent un rôle décisif dans la qualité du cadre de vie. À travers cette thématique, le prix mettra en lumière des réalisations capables de révéler, transformer ou réparer les paysages familiers. Il distingue des projets qui améliorent l'expérience quotidienne du territoire et font du paysage un levier concret de qualité de vie, de cohésion et de transition.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Le Grand Prix national du paysage est ouvert aux candidatures conjointes :

- D'une maîtrise d'ouvrage publique (collectivités territoriales ou leurs groupements, services de l'État et de leurs établissements publics ou parapublics situés en métropole et en outremer) ou privée (aménageurs privés, entreprises, structures associatives ou syndicales) ;
- Et d'une maîtrise d'œuvre publique ou privée dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant.

Chaque maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre ne peut candidater qu'une seule fois dans le cadre du présent appel à candidatures.

## UN GRAND PRIX NATIONAL OUVERT À L'INTERNATIONAL

Les candidatures au Grand Prix national du paysage sont ouvertes aux maîtrises d'œuvre et maîtrises d'ouvrage françaises, européennes ou internationales, dès lors que le territoire support du projet est français ou transfrontalier.

## QUELS TYPES DE DÉMARCHES SONT CONCERNÉES ?

Le Grand Prix national du paysage est ouvert aux types de projets suivants :

- Projets de protection et de gestion des paysages : initiatives visant à améliorer ou restaurer les paysages de manière durable ;
- Projets d'aménagement des paysages : plans stratégiques de gestion ou de transformation des paysages ayant des effets positifs à long terme ;
- Projets de politique publique du paysage : initiatives visant à développer, mettre en œuvre ou renforcer les politiques publiques du paysage favorisant une gestion territoriale cohérente et durable ;
- Projets transnationaux et de collaboration : projets impliquant une coopération entre plusieurs régions.

Les projets doivent être **achevés depuis trois ans ou plus** au moment de la soumission des candidatures. Ils doivent avoir été menés en France ou sur un territoire transfrontalier. *Les résultats des projets doivent avoir été publiés et rendus accessibles au grand public.*

### LE LAURÉAT 2024 : PLAN DE PAYSAGE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION MESSINE :

Le jury de la 9<sup>ème</sup> édition du Grand Prix national du paysage, réuni le 28 juin 2024, a récompensé l'agence Omnibus et le Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération messine pour leur projet **de plan de paysage du schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération messine**. Ce projet a placé le paysage au cœur d'un document d'urbanisme fédérateur, autour de « ce qui fait lien » : la redynamisation des friches, l'adaptation au changement climatique, et l'amélioration de la lisibilité du territoire.

Le jury a salué la capacité du projet à faciliter le dialogue, la réflexion et la concertation. Il a mis en lumière une dynamique de planification capable de façonner les paysages, d'apporter un regard renouvelé sur le territoire et de fédérer plusieurs territoires autour de paysages communs.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury portera une attention particulière :

- À la capacité du projet à améliorer durablement les paysages et le cadre de vie ;
- À la pertinence du projet au regard de sa pérennité ;
- À la qualité du dialogue entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ;
- À la place accordée au paysagiste concepteur dans l'élaboration et la conduite du projet ;
- Au caractère original, innovant et créatif de la démarche et des réalisations ;
- À la capacité à proposer des solutions adaptées au contexte local favorisant un développement durable, solidaire et équilibré des territoires ;
- À l'association de la population.

## UN JURY PRESTIGIEUX

Le Grand Prix national du paysage est décerné sur proposition d'un jury composé de personnalités qualifiées, de représentants de l'État et des collectivités territoriales, et de représentants d'organisations professionnelles.

## CALENDRIER

Date limite de soumission des candidatures :

**11 septembre 2026**

Annonce des projets présélectionnés : **début octobre 2026**

Entretiens avec le jury : **fin octobre 2026.**

Annonce du lauréat : **début novembre 2026**

Cérémonie de remise du prix : **10 décembre 2026,** conjointement aux Rencontres Nationales Planif Territoires

## VALORISATION DES RÉSULTATS

Le projet lauréat sera présenté par la France comme candidature nationale au Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2028.

Ce prix, attribué tous les deux ans dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, récompense des initiatives exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualités paysagère sur le territoire des États membres.

Le projet sélectionné sera accompagné pour la réalisation d'une vidéo de promotion, dans le cadre de la candidature au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un comité technique procédera à une analyse de recevabilité des candidatures et à une présélection de cinq projets. Leurs porteurs (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) seront invités à présenter leur candidature devant le jury.

Le jury se réserve la possibilité de décerner une mention spéciale à un projet non lauréat.

## COMMENT POSTULER ?

Tous les renseignements pour faire acte de candidature sont accessible sur le site du ministère :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/grand-prix-national-du-paysage-2026-a101.html>

**Les candidats devront transmettre les documents suivants par voie électronique :**

1. Un questionnaire de candidature complété ;
2. Un courrier rédigé par la maîtrise d'ouvrage exposant l'ambition portée pour le territoire de projet objet de la candidature, la stratégie sur laquelle elle repose et les objectifs visés à travers sa commande à la maîtrise d'œuvre (3 pages maximum) ;
3. Une note de présentation de la démarche et des réalisations explicitant la réponse apportée au regard des caractéristiques du territoire et du site, de la commande et des enjeux à traiter (20 pages maximum, illustrations comprises ; format A4 ; taille maximale de 200 Mo).

Cette note précisera :

- le rôle des acteurs impliqués, et notamment celui du ou des paysagistes concepteurs,
- les partis pris paysagers développés,
- les éléments nécessaires à une bonne compréhension du site et de la réponse :
- plan de situation, coupes, éléments graphiques (schémas, blocs diagrammes, axonométries, perspectives...), photographies,
- les résultats obtenus démontrant l'efficacité durable du projet ;

4. Un formulaire de cession de droits. Les candidats présélectionnés seront invités à remplir quelques diapositives qui serviront de support visuel à leur présentation devant le jury.

**Tous les documents devront être rédigés en français.**

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les documents devront être transmis avant le **11 septembre 2026 à 23h59**.

→ par voie électronique via la plate-forme d'envoi Mélanissimo

<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>

à l'attention de [gnp@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gnp@developpement-durable.gouv.fr)

→ **Important** : les documents transmis par voie électronique devront impérativement être compatibles avec Adobe Acrobat Reader et la résolution des illustrations devra être au minimum de 300 dpi.

## POUR PLUS D'INFORMATION

Vous pouvez consulter le site

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/grand-prix-national-du-paysage-2026-a101.html>

## CONTACT

Pour toute question relative au Grand Prix national du paysage,

vous pouvez adresser un courriel à [gnp@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gnp@developpement-durable.gouv.fr)

Ministère de la transition écologique,  
de la biodiversité et  
des négociations internationales  
sur le climat et la nature  
Direction Générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature  
92055 La Défense Cedex  
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DES NÉGOCIATIONS  
INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*